

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_054-DE
Reçu le 23/04/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
2026 – 054 **1 PLACE DES CONSULS**
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 21 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Pour : 23
Contre :
Abstention :

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIE Nathalie, Adjoint, Mme JORDA Jocleyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, Mme BOS Cécile, M. BOUDET Thierry, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, M. PIOLOT André, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. MARTIN Daniel qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à Mme ESPITALIE Nathalie, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

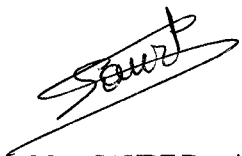
**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 MARS 2026**

La séance se poursuivant... Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 Mars 2026 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 Mars 2026.

La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique.



Fait et délibéré en Mairie le 21 Avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_056-DE
Reçu le 23/04/2026

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 – 056
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 21 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

**Pour : 18
Contre : 5
Abstention :**

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIE Nathalie, Adjoint, Mme JORDA Jocleyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, Mme BOS Cécile, M. BOUDET Thierry, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, M. PIOLOT André, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. MARTIN Daniel qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à Mme ESPITALIE Nathalie, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE -FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2026

Par délibération du 1^{er} Avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé pour 2025 les taux des impôts à :

Taxe Habitation : 8.79%

Taxe Foncière Propriétés Bâties : 35.73%

Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 69.07 %

L'article 116 de la Loi de finances pour 2026 renforce la possibilité de majoration sans lien du taux de THRS crée en loi de finances pour 2024 en doublant le niveau de majoration sans lien autorise.

Le I de l'article 1636 B sexies du code général des impôts est ainsi modifié :

« 4. Pour les communes, lorsque le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ainsi déterminé est inférieur au taux moyen constaté pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département ou, pour la ville de Paris, constatée l'année précédente au niveau national, il peut faire l'objet d'une majoration dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10% de cette moyenne. »

* Le taux moyen pondéré (TMP) de TH du département du LOT en 2025 est de **9,99 %**

* La Majoration spéciale maximale : 10 % de ce taux moyen pondéré soit **0,999 arrondi à 1 point.**

* Le TMP **9,99 %**, devient le taux maximum de TH à ne pas dépasser si la commune respecte les conditions énoncées par l'article ci-dessus et utilise cette majoration spéciale.

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_056-DE
Reçu le 23/04/2026

Il est proposé, suite à ces informations de **modifier** les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 dans le respect des règles de liens entre les taux en vigueur, et de **proposer une augmentation de 1% pour cette année, et de porter** les taux à :

Taxe Habitation : 8.88%
Taxe Foncière Propriétés Bâties : 36.09%
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties : 69.76 %

La majoration spéciale de Taxe d'Habitation ne sera pas retenue pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** ces propositions.

Fait et délibéré en Mairie le 21 Avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

La Secrétaire de Séance

Mme SAURT Dominique



Antoine RONY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_058-BF
Reçu le 24/04/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
2026 – 058
1 PLACE DES CONSULS
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 21 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Pour : 23
Contre :
Abstention :

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIE Nathalie, Adjoints, Mme JORDA Jocleyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, Mme BOS Cécile, M. BOUDET Thierry, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, M. PIOLOT André, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. MARTIN Daniel qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à Mme ESPITALIE Nathalie, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : VOTE DU BUDGET ANNEXE 2026 LOCAUX ADMINISTRATIFS
GENDARMERIE DE MONTCUQ

Conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT, M. le Maire a transmis son projet de budget aux membres du conseil municipal au moins 12 jours avant le vote du budget, soit le 10 avril 2026, également, ce budget a été débattu au cours d'une commission finances ouverte aux membres du conseil municipal le 17 avril 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2026, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PREVISIONS	TOTAL
DEPENSES	31 967.93 €		29 010.91 €	29 010.91 €
RECETTES	31 967.93 €		29 010.91 €	29 010.91 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** le Budget Annexe Locaux Administratifs Gendarmerie 2026.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



et délibéré en Mairie le 21 Avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou en ligne sur le site du tribunal administratif de TOULOUSE (http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication de la délibération. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut refus implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_060-BF
Reçu le 24/04/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
2026 – 060
1 PLACE DES CONSULS
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 21 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Pour : 19
Contre : 3
Abstention : 1

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIE Nathalie, Adjoint, Mme JORDA Jocleyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, Mme BOS Cécile, M. BOUDET Thierry, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, M. PIOLOT André, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. MARTIN Daniel qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à Mme ESPITALIE Nathalie, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Conformément aux dispositions de l'article L 5217-10-4 du CGCT, M. le Maire a transmis son projet de budget aux membres du conseil municipal au moins 12 jours avant le vote du budget, soit le 10 avril 2026, également, ce budget a été débattu au cours d'une commission finances ouverte aux membres du conseil municipal le 17 avril 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif 2026, joint en annexe, arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT		
	PREVISIONS	CREDITS DE REPORT	PROPOSITIONS	PREVISIONS
DEPENSES	2 468 541.26 €	214 190 €	3 149 625.71 €	3 363 815.71 €
RECETTES	2 468 541.26 €	163 335 €	3 200 480.71 €	3 363 815.71 €

Monsieur Le Maire propose au vote le Budget Primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** le Budget Primitif 2026.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré en Mairie le 21 Avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 9) ou par certification informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la notification.
Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_061-DE
Reçu le 23/04/2026

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 – 061
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 21 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIE Nathalie, Adjoint, Mme JORDA Jocleyne, M. MAZANEC Guy, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, Mme BOS Cécile, M. BOUDET Thierry, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, M. PILOT André, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. MARTIN Daniel qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à Mme ESPITALIE Nathalie, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À PLUSIEURS ASSOCIATIONS
LOCALES**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Dans le cadre du budget primitif que nous venons d'adopter, je vous propose d'attribuer des subventions communales à plusieurs associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de notre commune par le renforcement des liens sociaux et de l'animation du village, et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants.

Les conseillers municipaux exerçant une fonction au sein du bureau d'une association se sont abstenus de participer à l'examen de l'affaire à laquelle ils sont intéressés et n'ont pas pris part au vote.

Le calcul du montant de ces subventions résulte d'un examen attentif des demandes déposées par les associations.

Les subventions communales que je vous propose d'attribuer sont les suivantes :

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1611-4 et L. 2311-7,

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le budget primitif communal 2026 adopté par délibération du conseil municipal de ce jour,

VU les propositions d'attributions de subventions communales à plusieurs associations,

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_061-DE
Reçu le 23/04/2026

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions communales aux associations conformément aux tableaux ci-après.

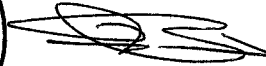
La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré en Mairie le 21 Avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Antoine RONY

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_061-DE
Reçu le 23/04/2026

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2026

Nom Association	Montant subvention fonctionnement 2026	Montant subvention exceptionnelle 2026	Objet subvention exceptionnelle	Élus qui ne participent pas au vote	Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
Associat° Départementale Secrétaires de Mairie	50	50	Congrès 13/06/2026	A.RONY	22	22		
AMICALE DONNEURS SANG	200			A.RONY - C.VIDAL	21	21		
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1 350	2 000	Organisation 14 juillet 2026	A.RONY- P.COUTURE	21	21		
AMIS DES CHATS	400			A.RONY	22	22		
APE COLLEGE	300			A.RONY	22	22		
ASSO PARENT ELEVE ELEM ACAM	500	300	Organisation arbre de Noël 2026	A.RONY - H. CRIVELLARO	21	21		
	1 000	1 000	Fête de la musique	A.RONY -N.ESPITALIE	21	21		
ASSO SPORTIVE COLLEGE	500			A.RONY	22	22		
CHAMPS DE GESTE	200			A.RONY	22	22		
CLUB EUROPEEN	200			A.RONY	22	22		
COCEEL		1 000	Les 2 jours de Montcuq	A.RONY	22	22		
COMITE JUMELAGE	500	300	Théâtre	A.RONY	22	22		
COMITE F MONTCUQ	3 000	3 000	Fêtes de Montcuq	A.RONY	22	22		
COMITE F LEBREIL	500	500	Fête de Lebreil	A.RONY J.JORDA-F.COMBES	20	20		
COOP SCOL MATER	3 000			A.RONY	22	22		
COOP SCOL PRIM	2 000			A.RONY	22	22		
DYNAFORM	300			A.RONY	22	22		
BLEUET DU LENDOU	6 000			A.RONY	22	22		
FEDERATION ATAJH-TGSO IME VIRE S/ LOT		1 000	Entretien villages Lebreil et Ste Croix	A.RONY	22	22		
FESTIVAL QUERCY BLANC		300	Concert Eglise St Privat 18/08	A.RONY	22	22		
FNACA	450			A.RONY	22	22		
FUDOSHIN	300			A.RONY	22	22		
JENISHA	200			A.RONY	22	22		
JEUX ET COMPAGNIE	600			A.RONY -C.VIDAL	21	21		
HALLE AUX LIVRES	1 000			A.RONY	22	22		
LA BELETTE		500	Animation Plan d'eau	A.RONY	22	22		
LEZARD DE LA RUE		6 000	Festival de la Rue (5000) et animations été (1000)	A.RONY D.MARTIN A.BAUDRIN	20	18	2	

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_061-DE
Reçu le 23/04/2026

SURVENTIONS ASSOCIATIONS 2026

MILLE MAINS A LA PATTE	150			A.RONY	22	22		
MONTCUQ BASKET	3 000	1 500	Participation animateur	A.RONY	22	22		
MONTCUQ HIER ET AUJOURD'HUI	500	250	50 ans petit rapporteur du 02/08	R.BARRES- D.SAURT-MJ SABEL	20	20		
MONTCUQ EN ROSE	300			A.RONY-D.SAURT	21	21		
MONTPATCH	150			A.RONY	22	22		
MUSEE DE LA RESISTANCE	100			G.MAZANEC	22	22		
MUSIQUE COURS ET GRANGE		2 500	Festival Chanson à texte	A.RONY -G.MAZANEC	21	21		
MUTUELLE COUP DUR	150			G.MAZANEC	22	22		
PASTOURELS DE LA TOUR	150	2 800	Festival Dançarem	A.RONY -G.MAZANEC	21	21		
PETANQUE	500			G.MAZANEC-C.VIDAL	21	21		
POINT D'EAU	300			A.RONY -G.MAZANEC	21	21		
PUY L'EVEQUE CYCLISME		300	Cyclo-cross	G.MAZANEC	22	22		
QUERCY CONTACT/CREATION	700			G.MAZANEC	22	22		
RANDO MONTCUQUOISE	200			A.RONY G.MAZANEC J.JORDA	20	20		
REFUGE CANIN	200			G.MAZANEC	22	22		
SOUVENIR Français	300			G.MAZANEC	22	22		
STEREO TAMDEM		300	Spectacle musical	G.MAZANEC	22	22		
TENER LESTEVA	300			G.MAZANEC	22	22		
VALPRIONDE LOISIRS	500			G.MAZANEC-I.FICAT	21	21		
VIVA VOCE	500	500	Chants sacrés St Hilaire et festival de la chanson	G.MAZANEC	22	22		
SOUS TOTAL	30 550	24 100						
RESTE DISPONIBLE	8 350							
TOTAL BUDGÉTISÉ	63 000							

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_062-DE
Reçu le 23/04/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
2026 – 062
1 PLACE DES CONSULS
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 21 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Pour : 22
Contre :
Abstention :

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIE Nathalie, Adjoint, Mme JORDA Jocleyne, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, Mme BOS Cécile, M. BOUDET Thierry, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, M. PIOLOT André, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. MARTIN Daniel qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à Mme ESPITALIE Nathalie, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José, M. MAZANEC Guy,

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

Le budget principal des collectivités peut contribuer au financement des centres communaux d'action sociale (CCAS) par le biais de subventions et notamment de subventions d'exploitation qui sont à inscrire dans la prévision budgétaire.

Ainsi, les charges de fonctionnement du Centre communal d'action sociale de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY BLANC sont équilibrées principalement par la subvention annuelle inscrite au budget principal de la Commune.

Ceci étant exposé, Vu le budget de la Commune,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer l'équilibre budgétaire du Centre communal d'action sociale,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de verser au Centre communal d'action sociale une subvention de 3 000€ au titre de l'exercice 2026. La dépense sera imputée à l'article 657363 du budget de l'année 2026.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré en Mairie le 21 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou (46800) liaison informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_063-DE
Reçu le 23/04/2026

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 – 063
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 21 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

**Pour : 22
Contre :
Abstention :**

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIE Nathalie, Adjoint, Mme JORDA Jocleyne, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, Mme BOS Cécile, M. BOUDET Thierry, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, M. PIOLOT André, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. MARTIN Daniel qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à Mme ESPITALIE Nathalie, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José, M. MAZANEC Guy.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES COMMISSION COMMUNALE DES
IMPÔTS DIRECTS :**

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

CONSIDÉRANT que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_063-DE
Reçu le 23/04/2026

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
LAGARDE Guy 5 Place du Midi -MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	RECHE Jean-Pierre 2127 Avenue de saint-jean - MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
VIDAL Chantal 5, chemin de pentecôte- MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	CARNET Eliane 20 Rue du Faubourg de Narcès - MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
FICAT Paul 228 chemin de rouzet VALPRIONDE 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	GARDES Gérard 71 chemin de calvet - LEBREIL 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
DELTOUR Jeanine 2497 Avenue de Saint-Jean - MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	PILOT Sylvie 308 chemin de l'oustalet - MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
MAZUREK Dominique 9 Bis chemin de Paradis-MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	MEYNEN Olivier 53 Bd chapou- MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
SABATIER Valérie 402 Chemin du Bousquet – MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC	TORRES Marie-Laure 134 chemin des hébrards – BELMONTET 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
SOULIÉ Jean-Louis 116 chemin de cavagnac- MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	CHAMPREUX Georges 12 chemin du Paradis - MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
DELEU Jean-Michel 188 Route de la gariotte -BELMONTET 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	QUEBRE Jacques 211 Chemin de la briguerie – BELMONTET 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC
MATHIEU Jocelyne 16 Chemin des Jardins- MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	REGNARD Etienne 1515 route de la séoune - BELMONTET 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_063-DE
Reçu le 23/04/2026

MALGOUYRES Claude 16 Place du Sol- MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	LAPORTE Paul 270 chemin de barnac - MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
GARNERONE Anne-Marie 361 chemin de la bouygue - VALPRIONDE 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	LAINÉ Daniele 558 chemin du théron - MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
BOCQUEL Jacques 1 chemin de belledent - MONTCUQ 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC	SOUQUES Bernard 629 chemin de Laspeyrières BELMONTET 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente à Madame la Préfète du Lot.

Fait et délibéré en Mairie le 21 Avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La Secrétaire de Séance

Mme SAURT Dominique



Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_064-DE
Reçu le 23/04/2026

**MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
1 PLACE DES CONSULS
2026 – 064
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 21 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

**Pour : 22
Contre :
Abstention :**

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIE Nathalie, Adjoint, Mme JORDA Jocleyne, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, Mme BOS Cécile, M. BOUDET Thierry, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, M. PIOLOT André, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, Mme CRIVELLARO Héroïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. MARTIN Daniel qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à Mme ESPITALIE Nathalie, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José, M. MAZANEC Guy.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE
DES LISTES ÉLECTORALES**

Le Maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Toutefois, un contrôle des décisions du maire est effectué à posteriori. Dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale.

L'article R.7 du Code Electoral prévoit que dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle des listes électorales prévue à l'article L. 19 dudit code sont nommés, par arrêté du préfet, pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Aussi, chaque commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau. Les conseillers doivent être volontaires. Dans les communes dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (art. L 19) :

- de 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ;

- de 2 conseillers municipaux appartenant à la 2e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_064-DE
Reçu le 23/04/2026

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Il s'agit de renouveler la commission de contrôle des listes électorales pour la mandature 2026-2032

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- **PROPOSE** comme membres de la commission de contrôle des listes électorales :
 - M. MAZANEC Guy
 - Mme JORDA Jocelyne
 - M. LAMOUREUX Christophe
 - Mme SABEL Marie-José
 - M. PIOLLOT André

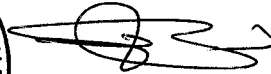
La Secrétaire de Séance



Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré en Mairie le 21 Avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_065-DE
Reçu le 23/04/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
2026 – 065
1 PLACE DES CONSULS
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le 21 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Pour : 22
Contre :
Abstention :

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIE Nathalie, Adjoint, Mme JORDA Jocleyne, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, Mme BOS Cécile, M. BOUDET Thierry, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, M. PILOLOT André, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. MARTIN Daniel qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à Mme ESPITALIE Nathalie, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José, M. MAZANEC Guy.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

**OBJET : DÉSIGNATION DE 2 PERSONNES QUALIFIÉES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD LES RÉSIDENCES DU QUERCY-BLANC**

VU l'article R315-8, 1^o alinéa 6 du Code de l'action sociale et des familles,

VU la demande de l'EHPAD les résidences du Quercy-Blanc de désigner 2 personnes en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale,

Il est proposé au conseil municipal de désigner au Conseil d'Administration de l'EHPAD Les résidences du Quercy-Blanc 2 personnes qualifiées ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉSIGNE:

- M. SOULIÉ Jean-Louis
- Mme TANGUY Martine

Pour siéger au Conseil d'Administration de l'EHPAD Les Résidences du Quercy-Blanc En tant que personnes qualifiées en fonction de leurs compétences dans le champ d'intervention de l'établissement ou en matière d'action sociale ou médico-sociale.


La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



Adopté et délibéré en Mairie le 21 Avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par application informatique en ligne <http://www.telerecours.fr> dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

AR Prefecture

046-200054948-20260421-2026_066-DE
Reçu le 23/04/2026

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC,
2026 – 066
1 PLACE DES CONSULS
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 21 Avril, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 19 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RONY Antoine, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Pour : 22
Contre :
Abstention :

Présents : M. RONY Antoine Maire, Mme FICAT Isabelle, M. CAUMON Patrice, Mme SAURT Dominique, M. BARRES Roland, Mme ESPITALIE Nathalie, Adjoints, Mme JORDA Jocelyne, Mme VIDAL Chantal, M. COUTURE Pascal, Mme BOS Cécile, M. BOUDET Thierry, M. LAMOUREUX Christophe, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LHIVER Emmanuelle, M. PIOLOT André, Mme SABEL Marie-José, M. COMBES Fabrice, Mme CRIVELLARO Héloïse.

Absent(e)s excusé(e)s : M. MARTIN Daniel qui a donné pouvoir à Mme FICAT Isabelle, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BAUDRIN Angélique qui a donné pouvoir à Mme ESPITALIE Nathalie, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José, M. MAZANEC Guy.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI POUR UN BESOIN SAISONNIER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour pallier au remplacement des agents du service technique lors de leurs congés annuels d'été ; il convient de créer un emploi saisonnier pour renforcer l'équipe et assurer la continuité des services.

Monsieur le Maire propose donc, pour faire face à ce besoin saisonnier de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet du 1^{er} Juin au 31 Août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, pour un besoin saisonnier sur la base de l'échelon 1 : indice IB 367, IM 366, pour la période du 1^{er} Juin au 31 Août 2026
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour procéder aux formalités réglementaires de recrutement et de nomination de l'agent concerné.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

La Secrétaire de Séance
Mme SAURT Dominique



et délibéré en Mairie le 21 Avril 2026
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Antoine RONY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).